# Conditions Générales de Vente (CGV)

Société : Arobace

Responsable : Élodie Butler, Directrice Générale

Date de mise à jour : 11/06/2025

Référence : CGV\_Arobace\_2025

## Table des matières

1. Objet et champ d’application

2. Commande, validation et annulation

3. Tarification et modalités de paiement

4. Responsabilités

5. Réclamations et gestion des contentieux

6. Données personnelles et confidentialité

7. Cas de force majeure

## 1. Objet et champ d’application

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) régissent toutes les prestations fournies par Arobace à ses clients, qu'elles soient réalisées en ligne, par devis ou contrat. Elles s’appliquent sauf accord écrit contraire signé entre les parties.

## 2. Commande, validation et annulation

- Toute commande doit être validée par écrit (bon de commande ou validation de devis).  
- Aucune prestation ne débute sans accord formel du client.  
- Toute demande d’annulation doit être notifiée par écrit avant le lancement de la production.  
- Les bons à tirer (BAT) signés engagent le client définitivement.

## 3. Tarification et modalités de paiement

- Les prix sont indiqués hors taxes, sauf mention contraire.  
- Sauf conditions particulières, les factures sont payables sous 72 heures.  
- En cas de retard de paiement, des pénalités de 10 % par mois de retard sont applicables.

## 4. Responsabilités

Arobace ne pourra être tenue responsable des retards ou erreurs dus à des informations incomplètes ou erronées fournies par le client. En cas d’erreur imputable à Arobace, la réimpression est assurée gratuitement dans un délai de 48h ouvrées après notification.

## 5. Réclamations et gestion des contentieux

Les réclamations doivent être formulées par écrit dans un délai de 7 jours ouvrables après réception des produits. En cas de litige, un arbitrage amiable est proposé par Arobace, qui agit en tiers de confiance entre le client et les éventuels sous-traitants.

## 6. Données personnelles et confidentialité

Arobace s’engage à respecter le RGPD. Les données confiées ne sont utilisées que dans le cadre de l’exécution du contrat. Le client peut à tout moment exercer ses droits d’accès, rectification, ou suppression en contactant le DPO d’Arobace.

## 7. Cas de force majeure

Aucune des deux parties ne pourra être tenue responsable d’un manquement à ses obligations si ce manquement résulte d’un cas de force majeure : incendie, grève, panne globale d’électricité, etc.